

Résultats de l'enquête du SE-UNSA sur l'évolution du fonctionnement et de la direction d'école

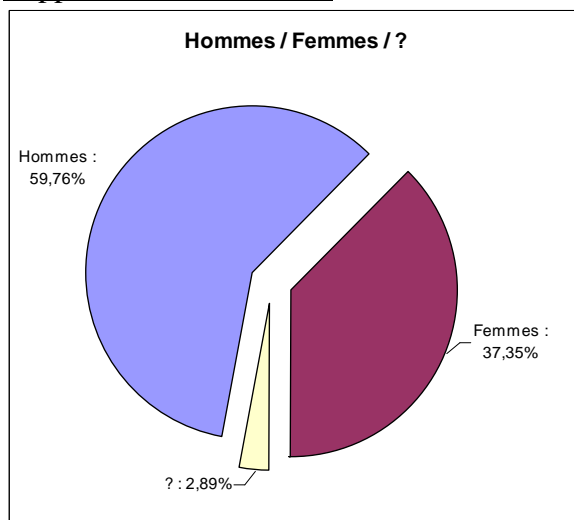
Synthèse des 1078 enquêtes que nous avons pu analyser :

Quelques données « sociologiques »

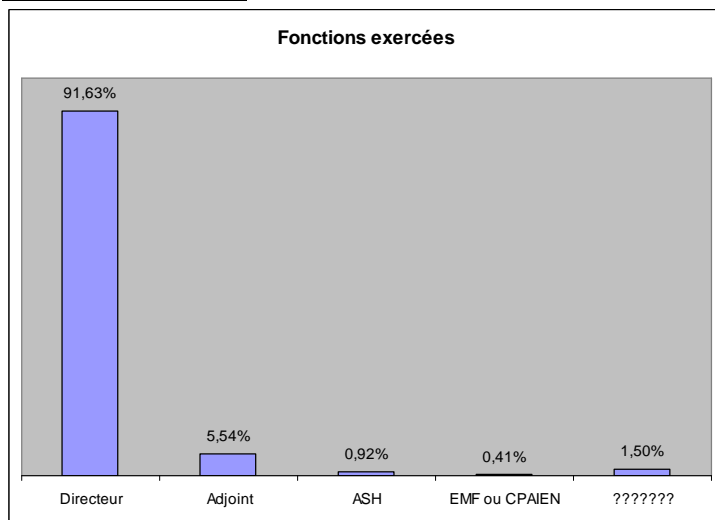
Proportion d'adhérents

36% d'adhérents du SE-UNSA

Rapport hommes/femmes



Fonctions exercées



La provenance « géographique »

Métropole et DOM représentés. Comme certains collègues n'ont pas indiqué leur département, on ne peut avoir de statistiques fiables par département.

Les réponses

Question 1 : La situation actuelle convient-elle ?

OUI : 6,65%

NON : 92,63%

NSP : 0,72%

Question 2 : Pour vous, la création d'un établissement public dans le 1er degré est-elle envisageable ?

OUI : 70,59%

NON : 29,41%

Question 2bis : quels avantages présente un établissement public (si réponse positive en question 2) ?

Taux les plus importants :

En priorité 1 : une meilleure reconnaissance des directeurs d'école avec 50,90%.

En priorité 2 : une structuration juridique plus assurée avec 28,88%.

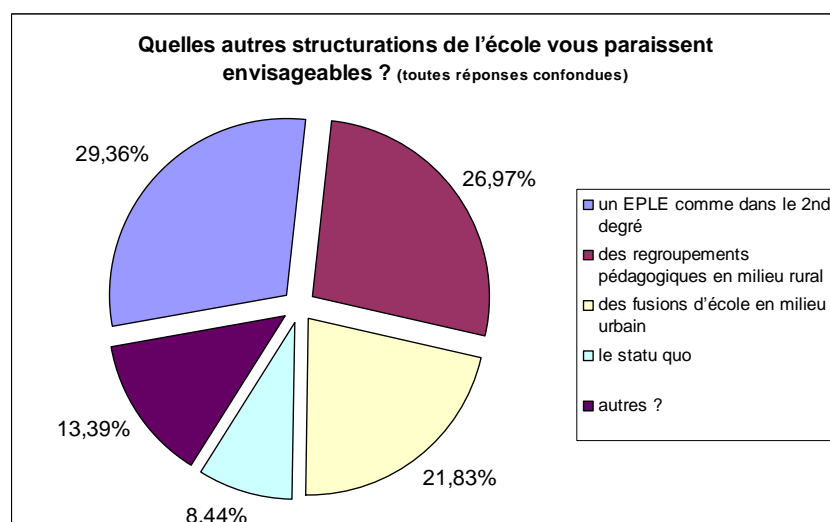
En priorité 3 : une meilleure autonomie avec 24,91%.

En priorité 4 : une organisation financière et administrative avec 21,30%.

En priorité 5 : une meilleure efficacité pédagogique, avec 20,22%.

→ Dans les propositions faites par les collègues qui ont coché « autres », on trouve essentiellement la demande d'un statut pour les directeurs d'école.

Question 3 : Quelles autres structururations de l'école vous paraissent envisageables ?



Question 4 : Pour vous quelles exigences doivent présider à la création d'un établissement public dans le 1^{er} degré ?

La parole était libre pour cette question, il n'y avait pas de proposition de choix, ce qui explique l'impossibilité de faire une statistique.

Toutefois, à la lecture des commentaires, on voit qu'il se dégage majoritairement plusieurs exigences ...

... par rapport à la structure-établissement

- qu'elle soit utile aux élèves et qu'elle permette de mener à bien des projets concertés
- stabilité de la structure et des moyens sur une période donnée
- dotation en moyens suffisants de fonctionnement : une aide administrative formée et pérenne, des agents comptables
- plafonner le nombre d'élèves ou le nombre de classes pour garantir un établissement à taille humaine et de proximité
- que le conseil d'administration soit au moins tripartite (certains réclamant une majorité d'enseignants)
- indépendance pédagogique vis-à-vis des élus et des IEN

... par rapport au fonctionnement de l'équipe

- que les prérogatives de chacun soient respectées et que le directeur ne soit pas un supérieur hiérarchique
- qu'il existe des conseils de maîtres ou des conseils pédagogiques gérés par l'équipe enseignante
- le maintien de la liberté pédagogique

... par rapport à la fonction de directeur de l'établissement

- qu'il soit issu du corps des PE ou des instituteurs
- qu'il soit affecté en toute transparence sur un barème et sur ses compétences
- une décharge complète et une formation initiale/continuée de qualité
- un statut réel du directeur mais les avis divergent sur la dimension hiérarchique
- qu'il soit président du conseil d'administration